

## Historique des droits de la personne

- 1929 La Cour suprême du Canada décrète que les femmes ne sont pas des « personnes » en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le gouvernement canadien en appelle de cette décision devant le Conseil privé britannique qui renverse la décision de la Cour suprême.
- 1940 Le premier cas de discrimination raciale porté devant la Cour suprême dans la cause Christie v. York Corporation.
- 1947 La Saskatchewan devient la première province à promulguer une Déclaration des droits. Cette déclaration procure une protection contre la discrimination fondée sur la race, la religion, la couleur de la peau et la nationalité d'origine.
- 1948 Un Canadien (John Peters Humphries) esquisse la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Années 1950 La plupart des provinces canadiennes promulguent une loi interdisant la discrimination raciale et religieuse relative à l'emploi ou au logement.
- 1953 Les lois canadiennes sur l'immigration comportent un facteur d'évaluation sur « l'inaptitude au climat » qui, dans les fait, empêche l'entrée au Canada de personnes noires.
- 1960 Les Autochtones qui vivent sur des réserves obtiennent le droit de vote aux élections fédérales sans avoir à renoncer à leurs droits d'Indien inscrit.

- 1960 Adoption de la Déclaration canadienne des droits.
- 1962 L'Ontario adopte le premier code provincial complet des droits de la personne au Canada et met sur pied la première Commission des droits de la personne au Canada.
- 1970 La Loi sur l'emploi dans la fonction publique est promulguée. Elle interdit la discrimination au sein de la fonction publique.
- 1971 Le gouvernement fédéral dévoile sa politique en matière de multiculturalisme, un engagement selon lequel toute décision concernant les politiques du gouvernement, y compris les affaires extérieures, l'immigration et la citoyenneté, doit tenir compte de la diversité culturelle du Canada.
- 1970s Les plus importants syndicats, particulièrement le CTC, le SCFP, l'AFPC et autres, amorcent leurs programmes et stratégies afin de favoriser l'égalité en milieu de travail.
- 1976 Le Nouveau-Brunswick devient la première province à protéger les personnes ayant un handicap physique contre la discrimination en matière d'emploi.
- 1977 Le parlement adopte *la Loi canadienne sur les droits de la personne* qui interdit la discrimination en matière d'emploi.
- 1978 La Cour suprême du Canada rejette l'appel d'une femme à qui des prestations d'assurance-chômage ont été refusées en raison de sa grossesse.
- 1982 La Charte canadienne des droits et libertés est promulguée. L'article 15 permet aux Canadiennes

et Canadiens de faire appliquer leurs droits à l'égalité par le biais de la Cour suprême.

- 1982 La Charte des droits et libertés de la personne (Québec) est amendée afin d'interdire la discrimination fondée sur l'état de grossesse.
- 1983 Le gouvernement fédéral instaure le Programme d'action positive qui met l'accent sur une hausse de la représentation des femmes, des Autochtones et des personnes avec un handicap dans le secteur public fédéral.
- 1984 Publication d'un rapport sur la Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi (Rapport Abella) qui utilise pour la première fois l'expression « équité en matière d'emploi » et qui identifie quatre groupes désignés pour lesquels il est nécessaire de mettre sur pied des programmes destinés à éliminer la discrimination systémique ancrée dans les traditions.
- 1985 Les articles de la Charte des droits et libertés (Québec) qui permettent l'implantation des programmes d'accès à l'égalité sont promulguées.
- 1985 Le groupe des minorités visibles s'ajoutent aux autres groupes visés par le Programme d'action positive du gouvernement fédéral.
- 1986 Jusqu'en 1986, la Loi sur les Indiens stipule qu'une femme autochtone qui épouse un non-autochtone perd son statut d'autochtone tandis qu'un homme autochtone qui épouse une non-autochtone conserve ce statut.

- 1986 Le gouvernement fédéral adopte la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Cette loi ne s'applique pas à la fonction publique fédérale.
- 1987 La Cour suprême du Canada ordonne à CN Rail de recruter davantage de femmes pour des emplois de col bleu.
- 1987 La Cour suprême du Canada statue que les employeurs ont le devoir de fournir à leur personnel un environnement exempt de harcèlement.
- 1987 Une coalition des personnes handicapées est formée afin d'améliorer l'accès à l'emploi.
- 1988 Le gouvernement canadien accorde des paiements de réparation aux Canadiennes et Canadiens d'origine japonaise pour compenser la perte de leurs avoirs et de leur statut et pour leur internement pendant la deuxième guerre mondiale.
- 1990 L'Assemblée des chefs du Manitoba dépose au nom des Autochtones des plaintes pour discrimination systémique contre dix-huit ministères du gouvernement fédéral.
- 1991 L'Association canadienne des libertés civiles mène un sondage auprès de quinze bureaux de placement à Toronto, Ottawa, London et Kitchener-Waterloo. Douze de ces agences affirment qu'elles accepteraient de recommander des candidats « de race blanche uniquement » si leur clientèle l'exigeait.
- 1992 La Cour suprême du Canada statue dans la cause *Renaud* que tant l'employeur que le syndicat ont le devoir d'offrir des mesures raisonnables

d'adaptation si ces mesures ne causent aucun préjudice injustifié.

- 1992 Suite à la décision de la Cour d'appel de l'Ontario dans la cause Birch et Haig, la Commission des droits de la personne du Canada commence à accepter des plaintes relatives à de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.
- 1993 Le Syndicat des services du grain négocie avec le Pool du blé de la Saskatchewan une entente sur l'ancienneté qui tient compte de l'équité au nom des groupes visés par l'équité en matière d'emploi. En vertu de cette entente, les membres de ces groupes peuvent accroître leur ancienneté de 6,2 ans pouvant être utilisée pour faire une demande de promotion, prévenir les licenciements ou obtenir un rappel anticipé au travail.
- 1993 La *Loi sur l'équité en matière d'emploi de l'Ontario* obtient la sanction royale.
- 1993 L'AFPC intente sa première poursuite sur les droits de la personne reliée à l'orientation sexuelle, dans l'affaire Akerstrom, qui concerne le refus d'accorder des prestations en vertu du régime d'assurance-maladie et de soins dentaires aux partenaires de même sexe.
- 1994 Une femme est congédiée de son emploi de pompière forestière après qu'elle a pris 49 secondes de plus que le temps alloué pour terminer une course d'endurance de 2,5 kilomètres.
- 1995 Le gouvernement conservateur abroge la Loi sur l'équité en matière d'emploi de l'Ontario.

- 1995 Le parlement adopte une nouvelle Loi sur l'équité en matière d'emploi qui s'applique à la fonction publique fédérale.
- 1996 Des ententes de règlement sont signées entre le gouvernement fédéral, l'Assemblée des chefs du Manitoba et la Commission des droits de la personne. L'accord prévoit des mesures susceptibles de hausser la représentation et le maintien en poste des employés autochtones.
- 1997 Pour la première fois, la Cour suprême rend une décision stipulant le devoir d'accommoder les besoins des personnes qui ont un handicap.
- 1997 Dans la cause de *l'Alliance de la capitale nationale sur les relations inter-raciales contre Santé Canada*, le Tribunal canadien des droits de la personne ordonne un ensemble de mesures permanentes et temporaires pour éliminer les obstacles discriminatoires à l'emploi contre les minorités visibles et pour corriger les effets de la discrimination.
- 1999 La Cour suprême du Canada, dans la cause Egan et Nesbit, rend une décision à l'effet que le gouvernement ne peut pas restreindre les avantages ou obligations par de la discrimination contre les conjoints de fait de même sexe.
- 1999 La Cour d'appel fédérale, dans la cause Mohammed, rend une décision à l'effet que les griefs sur les questions relatives aux droits de la personne ne sont pas recevables en raison de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

- 1999 Dans la cause Meiorin contre le gouvernement de la C.-B., la Cour suprême rend une décision à l'effet que les employeurs ont l'obligation de faire en sorte que les normes et les exigences d'un milieu de travail ne soient pas discriminatoires.
- 2000 Le gouvernement fédéral propose des modifications législatives pour définir le mariage exclusivement en tant qu'union de personnes de sexe opposé.
- 2000 Un objectif d'embauche de 20% est adopté pour l'ensemble de la fonction publique fédérale, pour un des groupes d'équité, devenant une première telle mesure volontaire d'un employeur.
- 2001 Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse met sur pied un système d'enregistrement des relations domestiques qui permet l'inscription des relations de sexe opposé et de même sexe.